



UNE OFFRE DE FORMATION PERFORMANTE

SE FORMER À BTP CFA VENDÉE GRÂCE À DES FILIÈRES MÉTIERS COMPLÈTES

DU CAP AU BAC+2

MÉTALLERIE

- CAP Métallier
- BP Métallier

INSTALLATIONS TECHNIQUES

Électricité

- CAP Électricien
- BP Électricien
- Bac Pro Métiers de l'Électricité et de ses Environnements Connectés
- CS Technicien en Énergies Renouvelables option A : Énergie Électrique
- BTS Électrotechnique

INSTALLATIONS TECHNIQUES

Plomberie, chauffage, ventilation, froid et conditionnement d'air

- CAP Monteur en Installations Sanitaires
- CAP Monteur en Installations Thermiques
- BP Monteur en Installations de Génie Climatique et Sanitaire
- Bac Pro Installateur en Chauffage, Climatisation et Énergies Renouvelables
- CS Maintenance des Équipements Thermiques Individuels
- CS Technicien en Énergies Renouvelables option B : Énergie Thermique
- BTS Maintenance des Systèmes option B : Systèmes Énergétiques et Fluidiques

COUVERTURE

- CAP Couvreur
- CS Zingueur

GROS-ŒUVRE ET MAÇONNERIE

- CAP Maçon
- Titre Pro. Maçon du Bâti ancien (*Spécial Patrimoine*)
- BP Maçon
- Bac Pro Technicien du Bâtiment : Organisation et Réalisation du Gros-Œuvre

MARBRERIE

- CAP Marbrier du Bâtiment et de la Décoration (*Secteur Funéraire*)

BOIS

- CAP Menuisier Fabricant
- CAP Menuisier Installateur
- BP Menuisier
- Bac Pro Technicien Menuisier Agenceur
- CAP Charpentier Bois
- CAP Ébéniste (3 ans)

PISCINE

- BP Métiers de la Piscine
- Titre Pro. Technicien d'Installation et de Maintenance de Piscines

FINITION

Peinture, sols souples, carrelage, plâtrerie

- CAP Carreleur Mosaïste
- BP Carreleur Mosaïste
- CAP Peintre, Applicateur de Revêtements
- CS Solier
- BP Peintre applicateur de revêtements
- CS Peinture Décoration
- CAP Métiers du Plâtre et de l'isolation
- BP Métiers du Plâtre et de l'isolation

ÉTUDES ET ENCADREMENT DE CHANTIER

- TFP (Titre à Finalité Professionnelle) Responsable Technique d'une PME de la Construction (Niveau 5)



VOTRE QUOTIDIEN AU CFA

- Les ateliers spécialisés pour chaque métier permettent aux apprenants d'évoluer dans un environnement de formation moderne et professionnel.

- Un Centre De Ressource d'Accompagnement et de Formation (CRAF), lieu de recherches, de travail individualisé ou en groupe. Il est équipé d'outils informatiques et de supports pédagogiques.

- Des aides financières sont possibles en fonction des profils et des besoins des candidats. Plus d'infos sur www.btpcfa-pdl.com rubrique « se former »

- BTP CFA Vendée dispose :

- d'un **restaurant** accessible à tous géré par un prestataire extérieur ;
- de **navettes gratuites** aller-retour des gares routière et SNCF jusqu'au CFA ;
- d'un **hébergement mixte de 225 lits** accessible à tous, pour lequel la priorité est donnée aux apprentis les plus jeunes et les plus éloignés du CFA.



Pour plus d'infos sur l'hébergement, contactez :
Nathalie JAULIN
 02.51.62.75.21 - hebergement-85@btpcfa-pdl.com



VISITE VIRTUELLE
 Chaîne Youtube
 BTP CFA Pays de la Loire

et sur www.btpcfa-pdl.com/85



MARBRERIE



GROS-ŒUVRE MAÇONNERIE



PLOMBERIE - CHAUFFAGE



COUVERTURE



ÉLECTRICITÉ



PLÂTRERIE



PEINTURE



MÉTALLERIE



BOIS



PISCINE



CARRELAGE

QUELQUES CHIFFRES-CLÉS

1 565
APPRENANTS*

1 129
ENTREPRISES FORMATRICES*

81,20%
DE RÉUSSITE AUX EXAMENS 2024

97,2%
D'INSERTION DANS L'EMPLOI OU POURSUITE DE FORMATION **

1 354
MAÎTRES D'APPRENTISSAGE formés depuis 1993

148
MÉDAILLÉS D'OR au concours national "Un des Meilleurs Apprentis de France" depuis 2004

15
MÉDAILLÉS aux Finales Nationales et Internationales des WorldSkills depuis 10 ans

*chiffres datant de janvier 2025

**Ces données sont issues de l'enquête d'insertion réalisée par Essencia Études et Sondages auprès des apprenants sortis en juin 2023 (53% de répondants).

BTP CFA VENDÉE - ISMP
 23 rond point du Coteau - BP 02
 85001 LA ROCHE SUR YON Cedex

@btpcfavendee
www.btpcfa-pdl.com/85

@ismpvendee
www.btpcfa-pdl.com/ISMP

BTP CFA PAYS DE LA LOIRE
 Association régionale des CFA du BTP des Pays de la Loire

BTP CFA PAYS-DE-LA-LOIRE
 9 rue Marcel Sembat
 44100 NANTES

n°SIRET : 786 055 293 00033
 APE : 8532Z

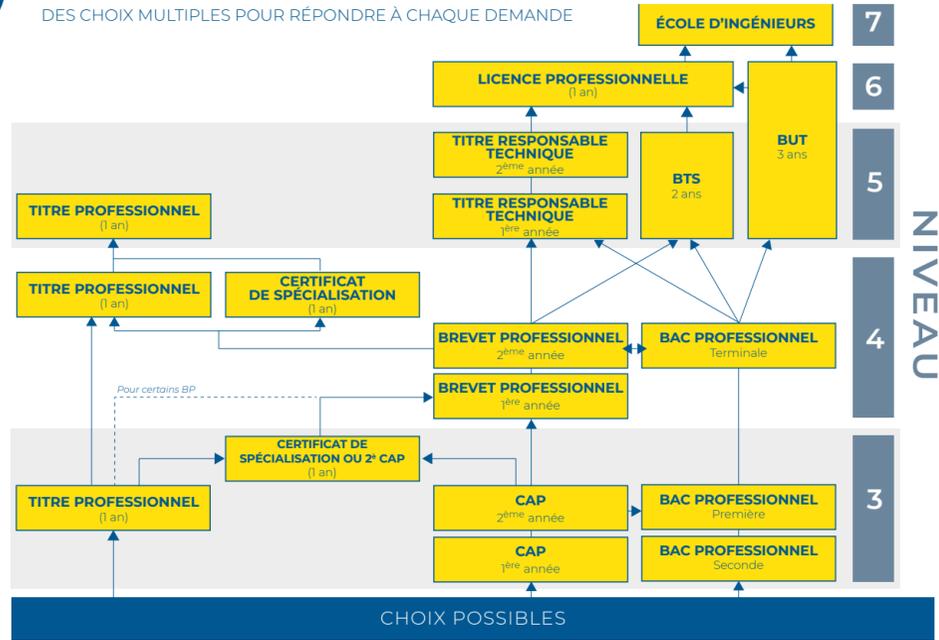
Association Loi 1901. Déclaration d'activité enregistrée sous le n°52 44 06690 44 auprès du Préfet de la Région des Pays de la Loire. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

BTP CFA VENDÉE C'EST AUSSI :

- des actions de formation continue de courte durée allant de l'initiation au perfectionnement technique
- des formations de spécialisation
- des formations sur-mesure

UN PARCOURS DE FORMATION COMPLET

DES CHOIX MULTIPLES POUR RÉPONDRE À CHAQUE DEMANDE



CHOIX POSSIBLES

Nous proposons également un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) Enduseur façadier option itéiste.

MAJ : 04/02/2025

Les sites de BTP CFA Pays de la Loire permettent de se former du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) jusqu'au Bac+2. Les apprenants ont donc la possibilité de construire leur parcours d'évolution, en fonction de leurs objectifs. Ils ont également la possibilité de poursuivre vers un Bac+3 voire une école d'ingénieurs dans d'autres établissements.

BIEN S'INFORMER

SUR LES MÉTIERS DU BÂTIMENT ET DE LA PISCINE



MAJ : 07/02/2025 - 3942 Bien s'informer - BTP CFA Vendée

BTP CFA VENDÉE
 Le réseau de l'apprentissage BTP

www.btpcfa-pdl.com/85





S'INFORMER SUR LES MÉTIERS

- Participez à nos actions gratuites de découverte des métiers du Bâtiment et de la Piscine :

JOURNÉES

PORTES OUVERTES

2024-2025

SAMEDI 14 DÉCEMBRE 2024
9h à 12h
spécial formations supérieures

VENDREDI 31 JANVIER 2025
17h à 20h

SAMEDI 01 FÉVRIER 2025
9h à 16h

VENDREDI 29 MARS 2025
9h à 12h

SUR INSCRIPTION

Toutes les informations :
www.btpcfa-pdl.com



Recherchez sur internet
www.onisep.fr
www.choisirmonmetier-paysdelaloire.fr

MON OUTIL

ORIENTATION

SUR RENDEZ-VOUS

Visite des ateliers du CFA
Entretien personnalisé pour échanger sur les choix d'orientation



Contacts :

Anne MICHENAUD
02.51.62.75.15
anne.michenaud@btpcfa-pdl.com

Emmanuelle LEDIEU
02.51.62.60.63
emmanuelle.ledieu@btpcfa-pdl.com

Louise MÉTAIS
02.51.62.78.42
louise.metais@btpcfa-pdl.com

LES ATELIERS

DU MERCREDI

DÉCOUVERTE D'UN MÉTIER AU CHOIX
+ DE 6 HEURES DE PRATIQUE

en atelier professionnel



Dates à consulter sur notre site
www.btpcfa-pdl.com/85



Inscription auprès de :
Isabelle PASQUEREAU
02.51.62.79.04
isabelle.pasquereau@btpcfa-pdl.com



LE STATUT DU CANDIDAT

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

POUR QUI ?

ÂGES MINIMUM

16 ANS

OU 15 ANS

dans l'année civile, si le jeune a **terminé son année de 3^{ème}**. Les jeunes dont l'anniversaire est entre la rentrée scolaire et la fin de l'année civile seront **sous statut scolaire jusqu'à leurs 15 ans** ; leur contrat d'apprentissage débutera le lendemain.

DANS LES CAS SUIVANTS,
PAS DE LIMITE D'ÂGE

- Le candidat est reconnu travailleur handicapé.
- Le candidat a un projet de création ou reprise d'une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme.
- Le candidat est une personne inscrite en tant que sportif de haut niveau.

ÂGE MAXIMUM

29 ANS RÉVOLUS

Il peut être porté à 35 ans révolus dans les cas suivants :

- l'apprenti veut signer un nouveau contrat pour accéder à un niveau de diplôme supérieur à celui déjà obtenu.
- le précédent contrat de l'apprenti a été rompu pour des raisons indépendantes de sa volonté.
- le précédent contrat de l'apprenti a été rompu pour inaptitude physique et temporaire. Dans ces cas, il ne doit pas s'écouler plus d'un an entre les deux contrats.

Le contrat est signé, avant la date d'embauche, par les différentes parties : employeur, apprenti, représentant légal si l'apprenti est mineur.

DURÉE DU CONTRAT

Le contrat d'apprentissage peut être conclu dans le cadre d'un CDD ou d'un CDI.



La durée du contrat peut être réduite ou allongée, après évaluation par le CFA du niveau initial de compétence de l'apprenti.

TEMPS DE TRAVAIL



Le temps de travail de l'apprenti est identique à celui des autres salariés, 35 heures que ce soit en entreprise ou au centre de formation.

L'apprenti a droit aux congés payés légaux soit 5 semaines par an.

La durée du travail des apprentis de moins de 18 ans est augmentée dans certains secteurs d'activité et sur chantier afin qu'ils puissent travailler jusqu'à 40 heures par semaine et 10 heures par jour sous certaines conditions de compensation.

Pendant une période de 45 jours (consécutifs ou non) de formation pratique en entreprise, le contrat peut être rompu par l'employeur ou par l'apprenti (ou son représentant légal) sans motif. La rupture doit dans tous les cas être constatée par écrit et notifiée à la Direction du centre de formation.

À NOTER :

45 JOURS RUPTURE ANTICIPÉE DU CONTRAT

RÉMUNÉRATION

L'apprenti bénéficie d'une rémunération variant en fonction de son âge*. Elle progresse chaque nouvelle année calendaire d'exécution de son contrat. Il perçoit une rémunération majorée si son entreprise relève de la Convention collective du Bâtiment (cf tableau de droite).

SALAIRE MINIMUM DÉFINI PAR LA LOI				
RÉMUNÉRATION VERSÉE PAR L'ENTREPRISE EN % DU SMIC*				
ANNÉE D'APPRENTISSAGE	AVANT 18 ANS	DE 18 À 20 ANS	DE 21 À 25 ANS	26 ANS ET PLUS
1 ^{ÈRE} ANNÉE	27 %	43 %	53 %**	100 %**
2 ^{ÈME} ANNÉE	39 %	51 %	61 %**	100 %**
3 ^{ÈME} ANNÉE	55 %	67 %	78 %**	100 %**

CONVENTION COLLECTIVE DU BÂTIMENT				
RÉMUNÉRATION MINIMALE VERSÉE PAR L'ENTREPRISE EN % DU SMIC*				
ANNÉE D'APPRENTISSAGE	AVANT 18 ANS	DE 18 À 20 ANS	DE 21 À 25 ANS	26 ANS ET PLUS
1 ^{ÈRE} ANNÉE	40 %	50 %	55 %	100 %
2 ^{ÈME} ANNÉE	50 %	60 %	65 %	100 %
3 ^{ÈME} ANNÉE	60 %	70 %	80 %	100 %

* Le changement de salaire dû au franchissement de tranches d'âge se fait le mois suivant l'anniversaire du salarié.
** ou du salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé si plus élevé.

LA FORMATION CONTINUE

POUR QUI ?



VOUS ÊTES SALARIÉ

VOUS ÊTES EN RECONVERSION PROFESSIONNELLE

Toutes nos formations sont accessibles dans le cadre de la formation continue. En fonction de votre situation, plusieurs types de dispositifs existent :

DISPOSITIFS	TYPE D'ALTERNANCE	STATUT PENDANT LA FORMATION	RÉMUNÉRATION
Contrat de professionnalisation	Formation alternée par des périodes en centre de formation et en entreprise	Salarié de l'entreprise	Définie par l'entreprise d'accueil. Le salaire minimum (légal ou conventionnel) est calculé en fonction de votre âge et de votre niveau de formation au moment de votre entrée en entreprise.
Plan de Développement des Compétences			Maintien de la rémunération du salarié, sauf si la formation se déroule hors temps de travail
Projet de Transition Professionnelle	Formation alternée par des stages en entreprise	Stagiaire de la formation professionnelle	Définie par votre employeur actuel, maintenue par Transition Pro
Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP) ou Congé de reclassement			Le salarié a droit au versement de l'Allocation de Sécurisation Professionnelle (ASP). À partir de l'entrée en formation, la rémunération est définie par vos droits France Travail.
Aide Individuelle à la Formation (AIF)			Définie par vos droits France Travail
Formations financées par la Région Pays de la Loire, "1 emploi = 1 formation" (demandeurs d'emploi)			Définie par vos droits France Travail
Financement individuel			Pas de rémunération

Pour plus d'informations sur les dispositifs, consulter le site internet : www.travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle



Informations auprès de :
Marie BARON
02.51.62.78.72
marie.baron@btpcfa-pdl.com



TROUVER SON ENTREPRISE

METTRE TOUTES LES CHANCES DE SON CÔTÉ

- Pour trouver une entreprise, il faut commencer vos démarches le plus tôt possible.

Préinscrivez-vous au CFA pour qu'il puisse vous accompagner dans votre recherche et vous mettre en relation avec ses entreprises partenaires en fonction de votre situation, plusieurs types de dispositifs existent :

RÉDIGEZ votre CV et votre lettre de motivation, c'est indispensable pour laisser une trace de votre passage et montrer votre motivation

LE CV

- Indiquez vos nom, prénom, adresse complète, n° de portable et email
- Mettez une photo valorisante où vous souriez (et non un selfie ou celle de la carte d'identité)
- Détaillez votre parcours, précisez ce que vous avez vu ou fait pendant vos stages
- Notez toutes les informations utiles qui vous mettent en valeur. (Ex : sport, jeune sapeur pompier, baby sitting...)

LA LETTRE DE MOTIVATION

- Exprimez votre motivation pour le métier : pourquoi avoir choisi celui-ci et non un autre ?
- Indiquez votre intérêt pour l'alternance
- Montrez que vous êtes intéressé par cette entreprise
- Rédigez de façon soignée et sans faute d'orthographe
- Notez vos vraies qualités
- Faites-vous relire

ORGANISEZ votre recherche d'entreprise, vous faites les démarches, car c'est vous le futur salarié et non vos parents !

- Réalisez un tableau de suivi de vos démarches.
- Déplacez-vous dans toutes les entreprises autour de votre domicile et laissez vos CV et lettre de motivation à l'entreprise même si elle vous indique qu'elle ne recherche pas d'apprenti. Elle peut changer d'avis. Vous pouvez également faire une recherche sur notre Jobboard : <https://www.btpcfa-pdl.com/consulter-offres-alternance/>
- Relancez chaque semaine les entreprises qui ne vous ont pas donné de réponse.
- Recherchez des offres de contrat sur internet : France Travail, « La Bonne Alternance », Indeed, RegionsJob...

Inscrivez-vous à une de nos actions :

ATELIER

Booste ta recherche d'entreprise

- Conseils pour la rédaction du CV et lettre de motivation
- Aide à la recherche d'une entreprise

RÉALISEZ des stages dans les entreprises, une étape importante qui valide votre projet professionnel et le choix de votre formation

- Pour les élèves, vous pouvez soit :
 - > demander une convention de stage auprès de votre établissement scolaire : collège, lycée, MFR...
 - > télécharger une convention pour une Période d'Observation en entreprise directement sur : <https://www.urmapaysdelaloire.fr/orientation>
- Pour les candidats non scolarisés :
 - > Demander une convention de Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) :
 - en contactant votre conseiller France Travail ou Mission locale
 - faire la demande en ligne : <https://immersion-facile.beta.gouv.fr/accueil-beneficiaires>



Pour plus d'infos sur la recherche d'entreprise, contactez :

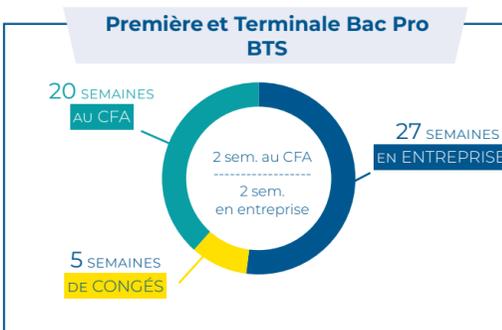
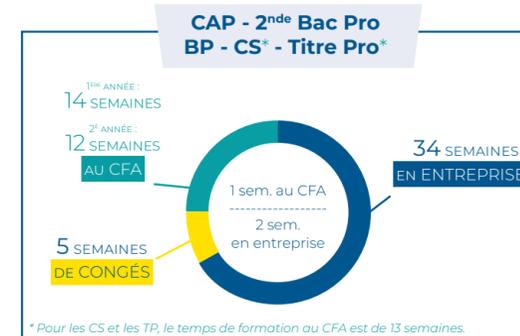
Carole CAVOLEAU
02.51.62.26.29
06.01.14.33.87
carole.cavoleau@btpcfa-pdl.com

L'ORGANISATION DE LA FORMATION



Candidat en situation de handicap :
Anne-Laure Barreau, référente handicap du CFA, se tient à votre disposition :
annelaure.barreau@btpcfa-pdl.com
02.51.62.70.70

RÉPARTITION SUR L'ANNÉE DE FORMATION



HORAIRES DE FORMATION EN CENTRE

8h30 - 12h00
13h15 - 16h45

Horaires identiques du lundi au vendredi. Pause de 10 minutes dans la matinée et l'après-midi.

MATIÈRES ENSEIGNÉES

Les semaines de formation au CFA incluent des enseignements techniques et généraux ainsi qu'une heure de suivi d'alternance. Les matières enseignées peuvent varier en fonction des diplômes et du profil du candidat :

Enseignement technique

Atelier
Technologie
Étude des constructions
Sciences et techniques industrielles ou de l'ingénieur
Gestion de travaux

Enseignement général

Économie Gestion
Mathématiques
Sciences physiques et chimiques
Prévention - Santé - Environnement
Langue vivante : Anglais
Français et Histoire - Géographie Enseignement moral et civique
Arts appliqués et culture artistique
Éducation Physique et Sportive
Communication
Management